

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

- Agences immobilières  
- Négociateurs immobilier  
- Syndics de copropriété  
- Gestionnaires de patrimoine  
- Administrateurs de biens  
- Tout professionnel de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Cette formation vous permet de bien comprendre les rouages de la copropriété et d'éviter ainsi les multiples pièges d'une législation particulièrement complexe.

**PROGRAMME**

- Parties privatives et parties communes
- Distinguer parties privatives et parties communes
- Les droits sur les parties privatives et sur les parties communes
- Les tantièmes de copropriété
- Le syndic
- Le conseil syndical
- L'assemblée des copropriétaires
- Les travaux
- Les charges des copropriétaires
- Les comptes de la copropriété
- Règlement de copropriété
- Location et vente du lot
- Diagnostics immobiliers
- Risques et assurances
- Trouble de voisinage



**VALIDATION**

- Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOPI**
- Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

